

## CONDITIONS DE LOCATION

### 1) PERIODE DE LOCATION

Location à partir de 2 nuits avec minimum de chalets : pour 2 nuits location minimum de 3 chalets, pour 3 nuits location minimum de 2 chalets (sauf périodes manifestations sportives telles que : Course du Viaduc, 100kms de Millau, Rallye des Cardabelles et Festival des Templiers).

Pour obtenir les clés et le numéro de votre chalet après réservation, contacter quelques jours avant votre arrivée, Mme Mireille RASCALOU au 06 72 44 65 57.

### 2) LOCATION

La location devient effective après l'accord de la commune de Rivière sur Tarn et après réception d'un versement comprenant 25 % du montant total de la location à **l'ordre du Trésor Public**.

Tout versement non accompagné du contrat rempli et signé ne saurait en aucune façon assurer cette location.

### 3) PAIEMENT

A l'arrivée du locataire, le chèque d'acompte lui sera restitué et il lui sera demandé le règlement du montant total du séjour par chèque **à l'ordre du Trésor Public**, par espèces ou par Chèques Vacances. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

### 4) MATERIEL

Le chalet est loué avec literie, matériel de cuisine, verrerie, sans draps ni linge, le tout conforme à un inventaire affiché à l'intérieur. Si vous constatez à votre arrivée un élément manquant à l'inventaire, ou un problème matériel quelconque, vous êtes priés d'en avertir immédiatement Madame RASCALOU au 06 72 44 65 57.

### 5) PRESTATION COMPLEMENTAIRE

Location de draps : 10 € la paire

Forfait ménage fin de séjour : 50 €/chalet

Mise à disposition gratuitement sur demande : lit toile bébé, chaise haute

### 6) CAUTIONNEMENT

Deux chèques de caution **par chalet** seront demandés au locataire à son arrivée :

- un chèque de 500 € à l'ordre du Trésor Public pour la dégradation des lieux ou du matériel
- un chèque de 50 € à l'ordre du Trésor Public pour le ménage (sauf si le forfait ménage a été choisi par le locataire)

Ce cautionnement sera restitué au locataire dans les 7 jours suivants son départ après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Le chèque de 50 € sera conservé dans le cas où le chalet n'aurait pas été nettoyé et rangé le jour du départ.

### 7) ANNULATION

En cas d'annulation, il sera retenu ou restera dû :

- un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour en cas d'annulation plus de 15 jours avant la date prévue d'arrivée
- le montant total du séjour en cas d'annulation moins de 16 jours avant la date prévue d'arrivée ou si le locataire ne se présente pas à cette date.

### 8) NON OCCUPATION

En l'absence de message écrit (courrier ou e-mail) du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le chalet devient disponible 24 heures après la date prévue d'arrivée, mentionnée sur le contrat de location. L'acompte reste acquis à la commune de Rivière sur Tarn.

### 9) ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.